



Assurance des comptes clients

Régime A/R Secure™

Le régime A/R Secure™ est un produit d'assurance des comptes clients novateur qui allie une protection « sans franchise » et des limites de crédit non résiliables. La police A/R Secure est facile à structurer et fonctionne en se reliant au système de comptabilité du client, ce qui permet le calcul automatique des limites de crédit en fonction de l'historique de paiements en temps réel ou des limites établies par un souscripteur. Le client n'est pas tenu de se soumettre à une analyse de l'acheteur pour justifier le montant d'assurance. La police A/R Secure peut également rehausser la productivité, en soutenant les procédures de gestion de crédit existantes et en les améliorant.

Protection

- Défaut de paiement d'un acheteur attribuable à l'insolvabilité ou à une carence de paiement prolongée (défaut de paiement après 180 jours).
- Des limites de crédit sont accordées à chaque acheteur et les réclamations sont indemnisées à 90 %.
- Toutes les limites de crédit sont établies par AIG. La police ne comporte aucun mécanisme de limite de crédit discrétionnaire et le client n'a donc pas à justifier des décisions relatives aux limites de crédit.
- Le régime fait l'objet d'un seuil minimal d'inadmissibilité de sinistre, sous lequel les réclamations sont inadmissibles, et d'un plafond d'assurance responsabilité pour limiter le montant d'indemnités versé au cours de l'année.
- Pourvu que les paiements soient effectués à leur échéance par l'acheteur, les limites de crédit sont non résiliables pour une durée de 12 mois.

Services à valeur ajoutée

- Le logiciel A/R Secure comprend notamment :
 - le profil de risque de tous les acheteurs;
 - le signalement automatique des comptes en souffrance;
 - les avis automatiques;
 - les formulaires de réclamation automatisés.

Principales exclusions

- La protection n'est offerte que dans les pays membres de l'OCDE

Marché cible

- Les entreprises affichant un revenu annuel se chiffrant entre 10 et 20 millions de dollars.

Promesse du régime A/R Secure

- Si AIG ne peut consentir jusqu'à 70 % des limites de crédit demandées dans les 14 jours suivant l'établissement de la police, les clients peuvent résilier la police sans obligation à compter de sa date d'établissement et toucher le remboursement de toutes les primes versées.

Concepts de vente

- Se reporter au verso pour des arguments de vente.

Assurance des comptes clients Régime A/R Secure™

Aperçu de produit

PERSONNES-RESOURCE

TORONTO

Gilbert Bautista
Gilbert.Bautista@aig.com
416-596-2748

MONTREAL

Ramcharitar Victor
Ramcharitar.Victor@aig.com
514-987-5353

Principaux arguments de vente

Non-résiliable

Les limites de crédit accordées dans le cadre du régime A/R Secure sont non résiliables pour une durée de 12 mois. Il s'agit d'une nouvelle rassurante pour les clients qui ont été déçus par l'assurance des comptes clients par le passé, après que certains assureurs aient arbitrairement retiré les limites de crédit lors de la dernière crise financière.

Sans franchise

D'autres fournisseurs d'assurance des comptes clients offrent des limites de crédit non résiliables, mais il s'agit généralement de produits de réassurance en excédent de sinistre qui comportent un niveau élevé de partage des risques. Ce qui rend le régime A/R Secure si exceptionnel, c'est qu'il combine une protection « sans franchise » à des limites non résiliables, avec peu ou pas de franchise.

Régularité

Les limites de crédit du régime A/R Secure sont fonction des renseignements de commerce en temps réel de chaque client, tels qu'ils figurent au propre système de comptabilité du client. Nous savons, d'expérience, que cette technologie est fiable et sommes confiants de pouvoir régulièrement établir des limites non résiliables pour les clients, à tel point que nous en avons fait une promesse (se reporter à la rubrique ci-dessous).

Promesse

Si nous ne pouvons consentir jusqu'à 70 % des limites de crédit demandées dans les 14 jours suivant l'établissement de la police, les clients peuvent résilier la police et toucher le remboursement de toutes les primes versées.

Aucune limite discrétionnaire

Toutes les limites de crédit établies dans le cadre d'une police A/R Secure font l'objet d'un calcul automatique ou sont établies par un souscripteur, dégageant ainsi le client de toute responsabilité pour l'établissement des limites discrétionnaires et pour toute analyse de l'acheteur requise. Cela signifie également que les clients n'ont pas à justifier les limites de crédit au moment d'une réclamation, ce qui peut parfois ralentir le processus de traitement des réclamations.

Facile à structurer

Le régime A/R Secure peut être relié au système de comptabilité du client – habituellement en moins de 30 minutes par téléphone. Il n'y a aucun logiciel à installer, ni de frais de tenue de compte.

Outils de gestion des risques de crédit

Les petites et moyennes entreprises constituent le marché cible du régime A/R Secure. Le produit est assorti d'outils (par ex., profilage des débiteurs, signalement automatique, avertissements automatiques, formulaires de réclamation pré remplis) conçus pour épargner du temps et rehausser la productivité, en soutenant les procédures de gestion de crédit existantes et en les améliorant.

Réclamations

Le régime A/R Secure simplifie et accélère le processus des réclamations, puisque toutes les limites sont consenties par AIG et les formulaires de réclamation sont automatiquement pré-remplis par le système.



www.aig.ca

L'American International Group, Inc. (AIG), est l'une des principales sociétés d'assurance internationales. Fondé en 1919, le groupe de sociétés membres d'AIG offre aujourd'hui une vaste gamme de services d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie, de produits de retraite et de produits financiers à nos clients dans plus de 80 pays et juridictions. Nous offrons divers produits et services conçus pour aider les entreprises et les particuliers à protéger leurs biens, à gérer leurs risques et à assurer la sécurité de leurs régimes de retraite. Les actions ordinaires d'AIG sont négociées sur la bourse de New York et de Tokyo.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur AIG en consultant les sites suivants : www.aig.com et www.aig.com/strategyupdate | YouTube : www.youtube.com/aig | Twitter : @AIGinsurance | LinkedIn : www.linkedin.com/company/aig

AIG est le nom commercial utilisé dans le cadre des activités mondiales d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie et de régimes de retraite, ainsi que d'assurance de dommages de l'American International Group, Inc. La Compagnie d'assurance AIG du Canada est le souscripteur autorisé des produits d'assurance commerciale et d'assurance consommateur au Canada. La présente protection pourrait ne pas être disponible dans toutes les provinces et tous les territoires et est assujettie aux termes et aux conditions des polices en vigueur. Les produits et les services de nature autre que l'assurance pourraient être fournis par des tierces parties indépendantes. Le logo d'AIG et le nom AIG sont des marques de commerce déposées de l'American International Group, Inc., utilisées sous licence par La Compagnie d'assurance AIG du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur AIG Canada, visitez notre site Internet à l'adresse suivante : www.aig.ca.

© 2017 American International Group, Inc. All rights reserved.

03/17 3828D CAN